DÉPARTEMENT PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT SAINT-OMER

CANTON LUMBRES =----

Délibération

Nº 2022/64

L'an deux mille vingt-deux

le LUNDI 17 OCTOBRE 2022 à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de Madame Joëlle DELRUE, Maire

en suite de convocation en date du Onze Octobre

dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents: Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de:

Mme WESTENHOEFFER Véronique (proc M. PRINGAULT Gérard), M. BONNAIRE Serge (proc Mme Joël DELRUE), M. GUILBERT Richard (proc M. MONBAILLY Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

M. DUBIEZ Francis était absent aux points de l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 15 Septembre 2022.

- Signature de la convention cadre Petites Villes de demain valant opération de revitalisation du centre-bourg,

- Attribution du marché de travaux pour la requalification du centre-bourg.

OBJET: ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que le Comité de Fêtes organise le marché de Noël dans la salle Léo Lagrange. En complément, elle propose que la commune prenne à sa charge l'installation d'un manège dans le Parc ainsi que les frais de gardiennage du 9 au 11 Décembre 2022.

En plus, une patinoire synthétique sera installée. Celle-ci est gérée par un particulier qui ne demande aucune participation financière ou matérielle à la commune.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité toutes ces propositions.

> Pour Copie Conforme, A Lumbres, le 19/10/2022 Le Maire.

Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture 1 9 OCT, 2022 et publication ou poting du

Accusé de réception en préfecture 062-216205344-20221017-202264-DE Date de télétransmission : 19/10/2022 Date de réception préfecture : 19/10/2022